



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Guyane

Guyane Nature Environnement

Cayenne, le 12 novembre 2010

Schéma des carrières : l'Etat doit revoir sa copie

Le Schéma départemental des carrières est actuellement en révision. Pressé par l'urgence, l'Etat est tenté de faire passer les enjeux économiques avant la protection de l'environnement et des populations, en mettant de côté les principes élémentaires du développement durable. La fédération Guyane Nature Environnement réagit.

Le Schéma départemental des carrières (SDC) définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Pour ce faire, il doit prendre en compte les ressources et les besoins en matériaux, ainsi que la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles.

Lancée depuis septembre 2008, la procédure de révision a permis de mettre en évidence une possible pénurie de sable à béton pour 2011.

Or, plusieurs signaux envoyés ces dernières semaines par l'Etat laissent à penser que pour faire face à cette pénurie annoncée, un seul scénario serait à l'étude : l'ouverture de nouvelles zones d'exploitation, jusqu'ici protégées pour la qualité de leur environnement naturel ou leur vulnérabilité à l'inondation. Parmi eux, deux sites sont classés au titre de la convention RAMSAR : le Polder Marianne et l'estuaire du Sinnamary. Ce dernier site ayant été classé il y a deux années seulement.

La fédération Guyane Nature Environnement s'oppose à ce seul scénario, qui privilégie selon elle la gestion précipitée de l'urgence plutôt que la réflexion. Pire, elle pointe le manque de cohérence de l'Etat, qui classe ou déclassé des zones en Guyane au gré des besoins et sans réelle vision d'aménagement à long terme.

A l'heure où la protection de la biodiversité et des zones humides est des plus urgente et où la conservation de notre littoral est sans doute nécessaire à l'accompagnement des changements climatiques globaux, comme l'élévation annoncée du niveau des océans, la conservation des cordons sableux littoraux paraît cruciale.

La fédération Guyane Nature Environnement demande donc que le classement actuel de ces secteurs soit conservés. La fédération Guyane Nature Environnement demande en outre que des réponses soient apportées sur la nature des besoins en sable à l'horizon 2020 et sur l'existence de gisements localisés en dehors de ces espaces aujourd'hui protégés.

Enfin, la fédération Guyane Nature Environnement note que si le scénario de déclassement des zones protégées au titre de la convention RAMSAR devait être suivi d'effet, cela générerait un risque économique important pour les entreprises de carrières. En effet, ces dernières n'auraient alors aucune garantie de voir leurs investissements rentabilisés, tant l'ouverture d'une carrière sur une zone RAMSAR est contraignante, onéreuse, et incertaine.

Si la fédération Guyane Nature Environnement comprend l'urgence de la situation et reste volontaire pour trouver une solution en commun, elle ne rejoint pas la position de facilité de l'Etat et l'invite à envisager d'autres scénarios avant de prendre sa décision."

Zoom : La convention RAMSAR

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental (160 pays signataires) qui sert de cadre aux actions nationales pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Le traité a été adopté en 1971 dans la ville iranienne de Ramsar. La France est cosignataire du traité depuis 1986. La Convention a pour mission la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par le maintien de leurs caractéristiques écologiques. Sur près de 2000 zones humides classées au titre de la convention sur le planète, 36 sont localisées en France, dont 3 en Guyane : « Basse Mana » (depuis 1993), « Marais de Kaw » (depuis 1993) et « Estuaire du fleuve Sinnamary » (depuis 2008).

Contact presse :

Christian Roudgé

Coordinateur fédération Guyane Nature Environnement

06 94 209 207

coordination@federation-gne.fr